



SOCIÉTÉ PSYCHANALYTIQUE DE PARIS

Association Reconnue d'Utilité Publique – Décret du 8 août 1997

21 rue Daviel – 75013 Paris Tél. 01 43 29 66 70
Télécopie : 01 48 78 11 60 E-mail : spp@spp.asso.fr Site : www.spp.asso.fr

Compte rendu du CA du 30 juin 2020

Présents : M. Aisenstein, P. Aloupis, J. Angelergues, J.-L. Baldacci, C. Baruch, P. Blayau, M.-C. Camus-Delage, E. Chervet, P. Denis, A. Faure-Bismuth, C.-M. François-Poncet, A. Gibeault, J. Glas, R. Havas, I. Martin-Kamieniak, F. Moggio, S. Pons Nicolas, A. Rosenberg, A. Sitbon, H. Suarez-Labat

Excusé: D. Cupa,

Absents : D. Bourdin, M.-L. Léandri

Invités présents: A. de Cazanove, V. Kapsambelis, D. Ribas

Invité excusé: M. Petitcolin

La réunion du Conseil d'Administration de la SPP a eu lieu par visioconférence Zoom le 30 juin 2020 à 21h.

1/ Approbation du PV du CA du 5 mai 2020 : le PV est approuvé à l'unanimité.

2/ Demande d'agrément

Le Secrétaire général présente la candidature d'Anaïs Restivo Martin. Le CA se prononce à l'unanimité pour agréer cette nouvelle membre de la SPP.

3/ Demande de réintégration de la part de deux collègues

Marie Gatto et Christine Miqueu-Baz, qui avaient été radiées pour non-paiement de la cotisation. Le CA prononce à l'unanimité la réintégration de ces deux collègues.

4/ Déconfinement : Modalités de travail du personnel

Jacques Angelergues rappelle les mesures prises pendant le confinement. Il évoque la cessation, au 30 juin, du système de chômage partiel. La plupart des salariés ont réintégré les locaux de la rue Daviel, tout en gardant une partie de leur temps en télétravail. Ces modalités sont susceptibles d'évoluer. Une réunion avec tous les membres du personnel est prévue pour le 15 septembre.

5/ Négociations en vue du départ de Marie-Agnès Lange-Krouri, vote.

Jacques Angelergues rappelle les tentatives passées de règlement de cette situation, ainsi que les différentes possibilités qui s'offrent à nous. Les conditions ne sont pas réunies pour un licenciement économique. Il reste donc deux possibilités :

- le statuquo, en attendant 2022, date des trois ans d'arrêt maladie, qui reste relativement couteux et qui nous oblige à garder Aude Galland en CDD ;
- relancer des négociations en vue d'une rupture conventionnelle, avec une proposition d'une somme supérieure à la première fois (l'avocate parle de dix à douze mois d'indemnités au delà des indemnités règlementaires). La solution du statuquo semble plus économique que la rupture

conventionnelle. Cependant, une éventuelle invalidité ne permettrait pas forcément un licenciement, l'inaptitude ne signifiant pas l'inemployabilité. Par ailleurs, MALK pourrait demander, au bout des trois ans d'arrêt, à reprendre le travail, avec aménagement du poste de travail.

Pour la reprise des négociations, le Bureau demande l'autorisation du CA pour pouvoir proposer une somme allant au delà des six mois de salaire. La trésorière chiffre à 80000 euros maximum la somme objet de cette autorisation. Le CA donne à l'unanimité l'autorisation d'engager cette somme.

6/ Colloque de Deauville

Paul Denis, responsable du colloque, donne les dernières informations concernant les négociations avec l'hôtel : diminution du nombre de chambres, possibilité d'annuler plus tard. Le prix de l'inscription reste stable.

7/ Discussion avec les nouveaux élus

Françoise Coblençe, nouvelle responsable de la BSF, veut continuer la politique d'ouverture entamée par le Comité précédent. Elle souligne le rôle des Amis de la Bibliothèque. Il est souligné que si les Amis de la BSF comprend dans ses rangs des membres de la SPP et des personnes extérieures qui veulent aider la BSF, et s'il faut envisager un réseau allant jusqu'à l'international de bibliothèques et de personnalités intéressées par la BSF, un peu à l'image du CPLF, il est important que la Bibliothèque reste une partie de la SPP et qu'elle ne soit pas gérée par une association extérieure.

Amélie de Cazanove, nouvelle responsable du site précise qu'elle y a travaillé, avec Vassillis Kapsambelis depuis deux ans. Elle se place dans la continuité de ce qui a été fait jusqu'à maintenant, avec les mises à jour et les perfectionnements rendus nécessaires par les évolutions liées à Internet. Elle souligne la nécessité de continuer à développer deux espaces distincts : un espace grand public et un espace membres. Il faut dynamiser l'espace membres et élaguer l'espace grand public de certains sujets, certains articles et certains débats, dont la place serait plutôt dans l'espace membres. L'espace grand public deviendrait ainsi plus une vitrine de la SPP, avec peut-être moins de fond qui devra être validé.

Amélie de Cazanove insiste sur la nécessité d'une meilleure communication, notamment au niveau de l'EG, pouvant inciter les membres à consulter plus fréquemment l'espace membres. Elle précise que le site doit évoluer afin de permettre une consultation plus aisée, en réduisant, par exemple à cinq ou six le nombre d'entrées sur le site grand public.

Il est évoqué l'intérêt que l'utilisation de l'espace membres du site pourrait représenter pour la consultation du bulletin-programme, qui pourrait ainsi être mis à jour pour signaler les éventuels changements. Les inscriptions par le site, notamment pour le colloque de la Présidente, sont aussi une manière d'inciter les membres à fréquenter le site.

On souligne la nécessité de faire évoluer la présentation du site afin qu'il puisse être consulté à partir des smartphones et des tablettes. Les codes d'accès devront être réactualisés. Il est demandé également qu'il y ait un lien entre le carré des Débats et

le site des PUF, pour permettre aux personnes intéressées de commander des volumes en ligne.

La présidente de la SPP fait part de son projet de constituer un Comité ad hoc qui envisagerait l'ensemble des problèmes techniques (retransmissions vidéo, conférences par ZOOM, etc) qui concernerait également le site.

Le CA remercie Vassillis Kapsambelis du travail accompli au site.

Vassillis Kapsambelis évoque ensuite la situation de la RFP, dont il est le nouveau directeur. Comme cela avait déjà été signalé par Françoise Coblenca, il y a une baisse du nombre des abonnés, liée notamment au fait que les universités offrent un accès gratuit aux étudiants par leur abonnement Cairn. La consultation par Cairn ne rapporte guère d'argent à la RFP, l'argent de l'abonnement allant d'abord à Cairn et ensuite aux PUF. Le projet de dynamiser la RFP comporte la réduction de sa partie thématique, ce qui pourrait amener des propositions spontanées d'articles de la part d'un plus grand nombre. De plus, l'achat en librairie de volumes sur un thème le cède de plus en plus à l'achat en ligne par article. Ce changement pourra, à terme aboutir à la réindexation de la revue par l'APA, très importante pour les carrières universitaires des analystes qui y enseignent. Nous avons également le projet, élaboré et initié par Françoise Coblenca, de nous rapprocher d'autres Sociétés francophones (Société belge, Société suisse, etc) ou de Sociétés qui, sans être francophones, comportent beaucoup de membres francophones (Sociétés italiennes et espagnoles par exemple). Certains numéros pourraient avoir comme rédacteur invité un membre de ces Sociétés, ce qui faciliterait la diffusion de la revue auprès d'elles et pourrait aussi amener de nouveaux auteurs.

Dans la discussion, la question est posée du changement de l'image de la revue en cas de diminution ou même de suppression de la partie thématique. Ce changement pourrait même remettre en question la qualité de la construction intellectuelle de la revue. La partie thématique a d'ailleurs déjà été réduite sous la direction de Françoise Coblenca, pour faire de la place à d'autres rubriques. Il est signalé également qu'il y a un nombre non négligeable d'articles spontanés dans la partie thématique et que, par ailleurs, beaucoup d'articles spontanés sont à retravailler ou n'ont pas le niveau requis. De plus, il y a beaucoup d'articles spontanés dans la partie « Recherche ».

Le CA remercie Françoise Coblenca du travail accompli à la RFP, de sa fermeté qui n'a pas empêché une certaine ouverture.

8/ Modification du rapport moral et du rapport de l'Institut de Paris

Le secrétaire général donne lecture des paragraphes à ajouter aux deux rapports. Pour le rapport moral, il s'agit d'ajouter, au chapitre des activités internationales, un bref compte-rendu de la cinquième université d'été de l'IPE (Institut psychanalytique européen), qui s'est tenu à Paris du 27 juillet au 3 août 2019. Pour le rapport de l'IPP, le paragraphe rajouté concerne les trois week-ends de travail qui ont réuni des analystes en formation de toute la France. Le CA vote à l'unanimité l'intégration de ces paragraphes dans les rapports annuels concernés.

9/ Présentation de PEP par Denys Ribas

Grâce au travail de Denys Ribas, les membres de la SPP et les analystes en formation auront accès au PEP via l'espace membre du site. Une démonstration vidéo par

partage d'écran explique aux membres du CA les modalités et l'intérêt de cet accès à un nombre important de documents, permettant une recherche très affinée. Tous les membres et analystes en formation auront accès à la totalité des articles de la RFP. Un abonnement est nécessaire pour un accès à un grand nombre de revues internationales. Cet abonnement sera à un tarif avantageux pour les membres de la SPP et les Aef. Reste à régler le problème du fichier : la SPP doit-elle fournir le fichier de ses membres et des Aef, ce qui semble être la condition pour bénéficier d'un tarif réduit ? Ceci ne pourrait se faire qu'avec l'accord de chacun des membres et des Aef.

10/ Informations

- Le colloque de la Présidente. Clarisse Baruch rend compte de l'avancée de la préparation du colloque, dont elle espère qu'il va pouvoir avoir lieu en présence. Une solution mixte (en présence et par zoom) est à l'étude.
- Le nouveau RI : Denys Ribas fait état des échanges avec Monsieur Poirier et des raisons du retard pris.
- Affaires internationales : l'ApSA. Clarisse Baruch relate les échanges avec la FEP et L'API à propos des positions de l'ApSA, exposées dans le courrier adressé par Glover aux Présidents des Sociétés.

12/ Questions diverses

Il est question de la situation créée par la démission d'un certain nombre des membres du CST.

La séance est levée à 23h30